



► **Comment lire et comprendre l'étiquette des produits de cannabis**

SÉRIE DE RESSOURCES SUR LE CANNABIS



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

DOSSIERS DISPONIBLES DANS CETTE SÉRIE :

- ▶ Comment lire et comprendre l'étiquette des produits de cannabis
- ▶ Effets de la consommation du cannabis sur la santé des adultes âgés de plus de 55 ans.
- ▶ La culture du cannabis à domicile en toute sécurité
- ▶ Accessoires de cannabis pour inhalation : Minimisez vos risques lorsque vous fumez, vapotez et tamponnez
- ▶ La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes de 13 à 17 ans.
- ▶ La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans.
- ▶ La consommation de cannabis augmente-t-elle le risque de développer une psychose ou une schizophrénie?
- ▶ Est-il sécuritaire de consommer du cannabis pendant la période précédant la conception, la grossesse et l'allaitement?
- ▶ Le cannabis crée-t-il une dépendance?

OBJET :

Ce document présente les renseignements en matière de santé et de sécurité qui se trouvent sur les étiquettes des produits de cannabis légal et comment les utiliser pour réduire les risques lors de la consommation de cannabis. Il vise à fournir des sources de référence en ce qui concerne les activités liées à l'éducation et à la sensibilisation. Il est possible de réutiliser les informations et les messages clés, le cas échéant, dans plusieurs documents, y compris des brochures, des affiches, etc.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2026

Date de publication : mai 2026

Ce document peut être reproduit entièrement ou en partie à des fins non commerciales, sans frais ni permissions supplémentaires, à condition que le contenu reproduit soit destiné à l'éducation du public et qu'une diligence raisonnable soit exercée pour en assurer l'exactitude.

Cat. : H134-25/2026F-PDF

ISBN : 978-0-660-99344-7

Pub. : 250504

Dans ce document

- ▶ [Terminologie sur l'étiquette des produits de cannabis](#)
- ▶ [Renseignements sur l'étiquette des produits de cannabis](#)
- ▶ [Ressources en matière de cannabis](#)
- ▶ [Communiquez avec nous](#)

Cette page présente les renseignements en matière de santé et de sécurité qui se trouvent sur les étiquettes des produits de cannabis légal. Il est important de savoir comment les lire et les comprendre pour réduire les risques associés à la consommation de cannabis.

Terminologie sur l'étiquette des produits de cannabis

Le cannabis contient des centaines de substances chimiques. Plus de 100 d'entre elles font partie des cannabinoïdes. Les cannabinoïdes sont responsables des [effets du cannabis](#). Le THC et le CBD sont les deux cannabinoïdes le plus présents dans le cannabis.

THC

Le delta 9-transstétrahydrocannabinol (THC) est le cannabinoïde principal responsable de l'intoxication (l'effet euphorisant) que ressentent les consommateurs de cannabis, ainsi que les autres effets habituellement associés à la consommation du cannabis (par exemple, bouche sèche, yeux rouges, rythme cardiaque accru).

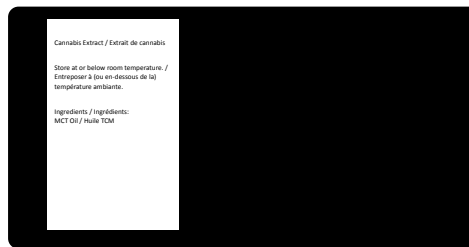
CBD

Contrairement au THC, le [cannabidiol \(CBD\)](#) ne produit pas d'effet euphorisant et il ne provoque pas d'intoxication. Toutefois, il peut quand même affecter le corps et le cerveau.

Pour connaître davantage sur le cannabis, son utilisation et ses formes, consultez [Au sujet du cannabis](#).

Renseignements sur l'étiquette des produits de cannabis

Les étiquettes des produits de cannabis varient en taille et en forme, mais ils doivent tous suivre les mêmes exigences d'étiquetage. Toutes les étiquettes doivent être en français et en anglais. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'emballages des produits.



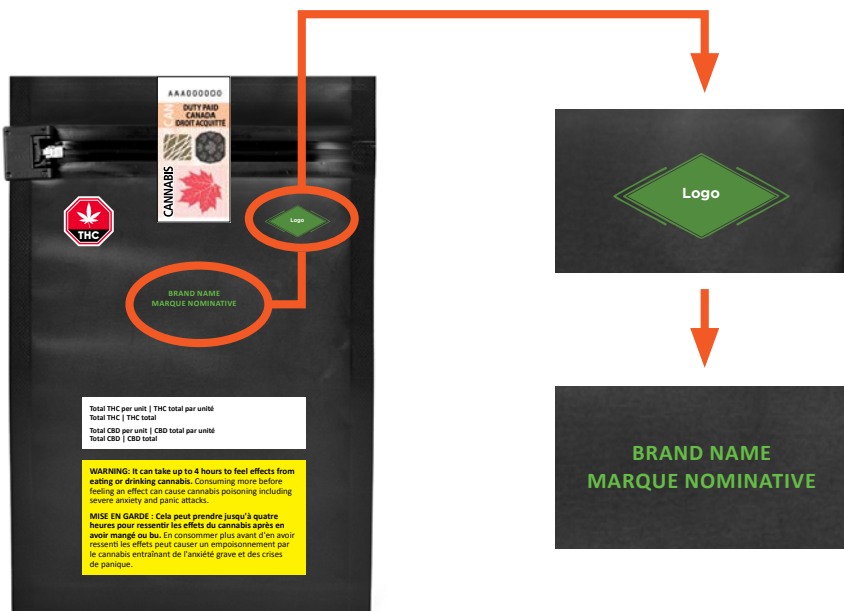
Cette partie indique comment trouver les renseignements importants portant sur [l'usage du cannabis à moindre risque](#).

1. Symbole normalisé du cannabis



Ce symbole doit être affiché sur le devant des produits de cannabis qui contiennent plus de 10 microgrammes par gramme de THC.

2. Nom de marque du produit et élément de marque



L'étiquette doit préciser le nom de marque du produit.

Elle peut aussi avoir un petit élément de marque, comme un logo.

3. Timbre d'accise



Le timbre d'accise vous indique que le produit provient d'un titulaire de licence autorisé par Santé Canada. Toutefois, certains produits de cannabis à faible teneur en THC (moins de 10 microgrammes par gramme) ou des produits de cannabis sur ordonnance n'ont pas à afficher de timbres d'accise. Chaque [province et territoire](#) dispose d'un timbre d'accise de couleur différente pour le cannabis.

4. Teneur en THC et CBD

Le devant d'une étiquette doit indiquer le total de la quantité ou du taux de THC (THC total) et de CBD (CBD total) contenu dans le produit. Il peut être présenté de différentes façons. Par exemple :

- ▶ **Quantité en poids** : si un emballage de 30 g de cannabis séché indique « THC total 180 mg/g », cela signifie que la totalité de l'emballage contient 5,400 mg de THC (180 mg multipliés par 30 g)
- ▶ **Quantité par unité** : si un emballage de 4 morceaux de cannabis comestible indique « THC total par unité 2,5 mg », cela signifie que la totalité de l'emballage contient 10 mg de THC (2,5 mg multipliés par quatre morceaux)
- ▶ **Quantité totale** : si un emballage de cannabis comestible indique « THC total 10 mg », cela signifie que la totalité de l'emballage contient 10 mg de THC
- ▶ **Par activation** : si un atomiseur oral indique « THC total par activation 8 mg », cela signifie que 8 mg de THC sera distribué à la fois



Total THC per unit | THC total par unité
 Total THC | THC total
 Total CBD per unit | CBD total par unité
 Total CBD | CBD total

5. Mise en garde relative à la santé



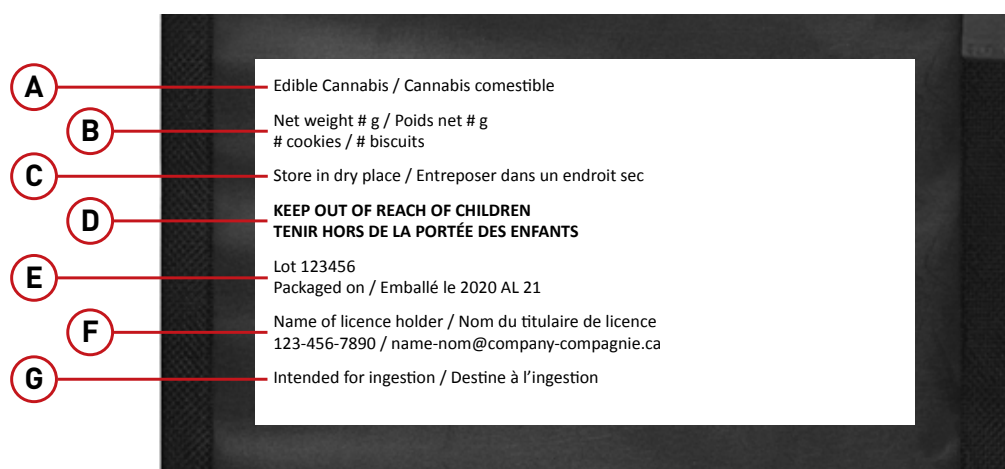
WARNING: It can take up to 4 hours to feel effects from eating or drinking cannabis. Consuming more before feeling an effect can cause cannabis poisoning including severe anxiety and panic attacks.

MISE EN GARDE : Cela peut prendre jusqu'à quatre heures pour ressentir les effets du cannabis après en avoir mangé ou bu. En consommer plus avant d'en avoir ressenti les effets peut causer un empoisonnement par le cannabis entraînant de l'anxiété grave et des crises de panique.

[La consommation de cannabis peut mettre votre santé à risque.](#) Par conséquent, tous les produits de cannabis doivent afficher un message de mise en garde pour la santé dans une case jaune sur le devant de l'étiquette.

Il y a de nombreuses [mises en garde](#) comprennent des renseignements importants sur les effets et les risques du cannabis. Au début de 2025, Santé Canada a mis à jour sa liste de messages, qui s'appuie sur les plus récentes données scientifiques sur les risques liés à la consommation de cannabis, des recherches sur l'opinion publique menées auprès de plusieurs Canadiennes et Canadiens sur l'incidence des messages et un processus d'évaluation par les pairs mené par des spécialistes scientifiques internationaux.

6. Autres informations requises



A. Catégorie de cannabis

La catégorie de cannabis doit figurer sur l'étiquette du produit. Les catégories de cannabis sont :

- ▶ cannabis séché (fleurs séchées ou joints préroulés)
- ▶ cannabis frais
- ▶ plantes de cannabis
- ▶ graines provenant d'une plante de cannabis
- ▶ cannabis comestible (comme les bonbons, le chocolat, les biscuits ou les boissons)
- ▶ extraits de cannabis (comme les produits préroulés infusés, l'huile ou les teintures, les liquides de vapotage, le skuff, le haschich, la résine, la colophane, la cire ou l'ambre de cannabis)
- ▶ cannabis pour usage topique (comme les crèmes, les onguents ou les bombes de bain)

B. Poids net et nombre d'unités

L'étiquette du produit doit afficher :

- ▶ **le poids net ou le volume** : cela comprend le poids net ou le volume par emballage ou par unité, le cas échéant
- ▶ **les unités** : le nombre de pièces unitaires qui se trouvent dans l'emballage (comme 10 chocolats, 10 capsules ou 10 graines)

C. Conditions d'entreposage recommandées

L'étiquette du produit doit indiquer les conditions d'entreposage recommandées telles que la température, les conditions d'éclairage ou l'humidité pour veiller à la qualité du produit.

D. Mise en garde

L'étiquette doit afficher l'énoncé « KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ».

E. Numéro de lot et date de conditionnement

L'étiquette de produit doit afficher le numéro de lot et la date à laquelle le produit a été conditionné.

F. Coordonnées

L'étiquette du produit indique le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du fabricant. Vous pouvez utiliser ces informations pour les contacter si vous avez des préoccupations ou des plaintes dans le cas d'un :

- ▶ problème de qualité
- ▶ effet secondaire indésirable

Assurez-vous d'inclure le numéro de lot et la date d'emballage du produit à des fins de référence.

Vous pouvez également [signaler les problèmes de qualité ou les effets secondaires indésirables directement](#) à Santé Canada.

G. Usage prévu

Certains types de produits de cannabis ont un usage particulier de prévu qui doit être indiqué sur l'étiquette (par exemple, cannabis séché plutôt que cannabis pour usage topique).

L'étiquette de produit indique comment il doit être utilisé ou consommé par exemple :

- ▶ inhalation (cannabis séché, certains extraits de cannabis)
- ▶ ingestion (produits comestibles qui contiennent du cannabis)
- ▶ pour une utilisation sur la peau (cannabis pour usage topique)

7. Liste des ingrédients

La liste des ingrédients doit se trouver sur l'étiquette :

- ▶ des extraits de cannabis
- ▶ du cannabis pour usage topique
- ▶ du cannabis comestible

Les ingrédients sont énumérés en ordre décroissant de poids. C'est-à-dire qu'un produit contient plus du premier ingrédient et moins du dernier ingrédient sur la liste.

Certaines catégories de cannabis demandent à ce que leur étiquette indique des renseignements supplémentaires comme :

- ▶ les produits de cannabis comestibles doivent indiquer les allergènes alimentaires, la présence de gluten et de sulfites ajoutés
- ▶ les extraits de cannabis doivent indiquer les allergènes alimentaires

8. Tableau de la valeur nutritive

L'étiquette de cannabis comestible doit comprendre un tableau de la valeur nutritive.

9. Renseignements optionnels

Bien que Santé Canada ne l'exige pas, le fabricant peut inclure des renseignements supplémentaires sur l'étiquette du produit comme :

- ▶ des mises en garde ou précautions supplémentaires
- ▶ la date limite d'utilisation
- ▶ le nom de la variété de cannabis

Ressources supplémentaires

- ▶ [Magasins de cannabis autorisés dans les provinces et territoires](#)
- ▶ [Au sujet du cannabis](#)

Ressources en matière de cannabis

- ▶ [Effets de la consommation du cannabis sur la santé des adultes âgés de plus de 55](#)
- ▶ [La culture du cannabis à domicile en toute sécurité](#)
- ▶ [La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes de 13 à 17 ans](#)
- ▶ [La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans](#)
- ▶ [La consommation de cannabis augmente-t-elle le risque de développer une psychose ou une schizophrénie?](#)
- ▶ [Est-il sécuritaire de consommer du cannabis pendant la période précédant la conception, la grossesse et l'allaitement?](#)
- ▶ [Le cannabis crée-t-il une dépendance?](#)

Communiquez avec nous

Communiquez avec Santé Canada pour les questions suivantes :

- ▶ un problème de qualité en vous servant du formulaire de [Déclaration relative au cannabis](#)
- ▶ un effet indésirable en vous servant du formulaire de [Déclaration d'effets secondaires](#)